

PREFECTURE DE LA VIENNE

COMMUNE DU VIGEANT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-DCPPAT/BE-041 en date du 15 mars 2018 a été prescrite l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'un station d'épuration avec destruction d'une zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) sur le territoire de la commune du Vigeant

Les pièces du dossier soumis à enquête seront déposées avec le registre en mairie du Vigeant à la disposition du public, pendant **39 jours consécutifs**, soit **du lundi 14 mai 2018 au jeudi 21 juin 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Roland DODIN, retraité de la gendarmerie mairie du Vigeant, 7, place Saint Georges – 86150 LE VIGEANT siège de l'enquête publique et à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie du Vigeant les :

lundi 14 mai 2018 de 9h à 12h

mardi 29 mai 2018 de 9h à 12h

jeudi 21 juin 2018 de 14h à 17h

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique) ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue des délais prévus à l'article 5 de l'arrêté susvisé, il pourra être pris connaissance des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur en mairie du Vigeant, à la Préfecture de la Vienne (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement). Les demandes de communication pourront être adressées à Mme la Préfète (Direction de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement).

La déclaration d'utilité publique du projet sera prise par Mme la Préfète de la Vienne.

Le responsable du projet est le directeur de Eaux de Vienne –SIVEER, 55 rue de Bonneuil-Matours – 86000 Poitiers.

Le présent avis sera également publié sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique).